



Compte-rendu n°1

Conseil Local Éolien du projet de Cintegabelle

Mardi 27 juillet 2021, 18h30-20h,
Salle du Conseil Communautaire du Bassin Auterivain



Sommaire

Compte-rendu du Conseil du 27 Juillet

Déroulement	2
Retour sur les attentes exprimées en début de Conseil	3
Retour sur les questions et réponses apportées lors du temps d'échanges	4

Annexes

- Annexe 1 : Support de présentation ECLR
- Annexe 2 : Support de présentation Engie Green

Compte-rendu du Conseil du 27 Juillet

Déroulement

La société locale et citoyenne Aganaguès et la société Engie Green développent un projet de parc éolien sur la commune de Cintegabelle. Ils organisent un **nouveau cycle de séances d'information et d'échanges dédiés au projet**, associant de nombreuses parties prenantes, sous la forme d'un **Conseil Éolien**. Celui-ci est animé par l'association ECLR Occitanie, réseau régional des acteurs qui souhaitent produire des énergies renouvelables dans une démarche participative et citoyenne.

La première réunion du Conseil s'est tenue **mardi 27 Juillet 2021 de 18h30 à 20h00**, dans la salle communautaire du Bassin Auterivain. **26 personnes** étaient présentes sur 42 membres invités, soit une **participation de 62%**.

La liste des présents

eCLR OCCITANIE ÉNERGIES CITOYENNES LOCALES ET RENOUVELABLES		ENGIE Green		Aganaguès	
Feuille de présence					
Date : mardi 27 Juillet 2021 de 18h30 à 20h			Lieu : Communauté de Communes du Bassin Auterivain, à Auterive Salle du Conseil Communautaire		
CONSEIL EOLIEN DE CINTEGABELLE					
	NOM	PRENOM	TITULAIRE	SUPPLEANT	ORGANISME
1	DAGUERRE	CLAUDE	X		CITOYEN MAJORITE MUNICIPALE 1 - CINTEGABELLE
2	CHAUMAZ	JEAN-LUC	X		CITOYEN MINORITE MUNICIPALE 1 - CINTEGABELLE
3	RUMEAU	JEAN CLAUDE		X	CC DES PORTES D'ARIEGE PYRENEES - MIN
4	PERROUD	SEBASTIEN	X		DDT 31
5	MADEC	FREDERIC	X		ENGIE GREEN
6	CHIN	LINDI	X		ENGIE GREEN
7	RAMZI	OUMNIA		X	ENGIE GREEN
8	ROY	JOHAN		X	FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS 31
9	HARAUD	JULIEN	X		HERS ARIEGE ENVIRONNEMENT
10	CANCEL	ERIC	X		MAIRIE DE CANTE
11	REMY	JEAN LOUIS		X	MAIRE DE CINTEGABELLE
12	LOURDE	ANDRE	X		MAIRIE DE CINTEGABELLE MAJORITE 1
13	FOUDI	KAMEL	X		MAIRIE DE CINTEGABELLE MINORITE 1
14	CHADROU	SYLVIE	X		MAIRIE DE CINTEGABELLE MINORITE 2
15	CRESPY	JEAN	X		MAIRIE DE LABATUT
16	ROZENCWAJG	JOEL	X		MAIRIE DE LISSAC
17	CALLEJA	PHILIPPE	X		MAIRIE DE SAVERDUN
18	BERENGUER	SERGE		X	MAIRIE DE ST-QUIRC
19	MICHEL	PIERRE	X		PROPRIETAIRE FONCIER 1
20	MOUINIE	ANGELE		X	SCOT VALLEE DE L'ARIEGE
21	VAZQUEZ	CORINNE		X	SYNDICAT D'INITIATIVE DE CINTEGABELLE
22	CLAMAGIRAND	JEAN		X	ALEVA
23	CASTRO	PATRICK	X		MAIRIE AUTERIVE
24	BROSSERON	JEROME	X		Association de Protection des Rivières Ariégeoises LE CHABOT
25	LONGIS	SANDRINE		X	Association de Protection des Rivières Ariégeoises LE CHABOT
26	BLANC	LOIC		X	AGANAGUES

La réunion s'est déroulée autour de 3 temps forts :

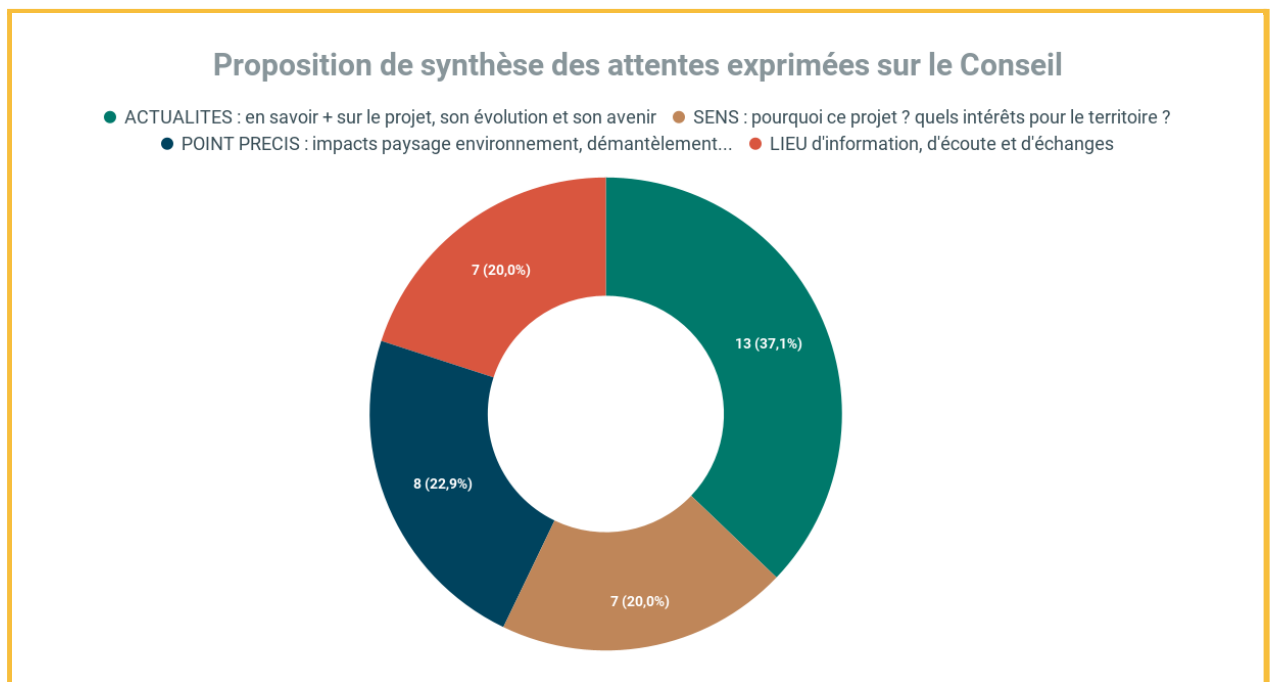
- un temps de présentation des participants et leurs attentes ainsi que les objectifs et le fonctionnement du Conseil, animé par l'association ECLR. Durée : 25 minutes environ.
- un temps d'information dédié au projet, animé par l'entreprise Engie Green. Durée : 40 minutes environ.
- un temps d'échanges et de questions réponses, animé par l'association ECLR. Durée : 25 minutes environ.

Les **supports de la présentation sont joints en annexe de ce compte rendu.**

Retour sur les attentes exprimées en début de Conseil

En début de séance, chaque participant a été invité à écrire sur un feuillet ses attentes sur le Conseil Éolien du projet de Cintegabelle puis à les exprimer oralement. 35 attentes ont ainsi été exprimées. Certaines attentes sont partagées par plusieurs participants. En les rassemblant, nous pouvons comptabiliser 15 attentes distinctes, ce qui est riche et vient illustrer la diversité des parties prenantes du Conseil.

Afin d'en délivrer une synthèse, nous les avons regroupées en 4 familles que vous trouverez dans le schéma ci-dessous.



Retour sur les questions et réponses apportées lors du temps d'échanges

A la suite des informations transmises par la société Engie Green sur la filière éolienne en générale et les informations spécifiques au projet de Cintegabelle, un temps de questions-réponses a été ouvert.

Vous trouverez ci-dessous les principales questions et réponses apportées lors de ce temps par les porteurs de projets Engie Green et Aganaguès.

- **Faible empreinte carbone (émission Gaz à effet de serre) des projets éoliens. Cette information prend-elle en compte la phase d'exploitation et de construction ?**

L'énergie éolienne a une empreinte environnementale particulièrement faible, y compris un bilan carbone très intéressant. L'empreinte carbone présentée comprend la totalité du cycle de vie à savoir de la fabrication des composants à la désinstallation. Une analyse de cycle de vie réalisée pour l'ADEME en 2017 a permis de fournir des données précises sur les impacts environnementaux de la production éolienne : [plus d'infos en cliquant ici](#)

- **Comment est prévu le démantèlement des éoliennes ? Le démantèlement comprend t-il également le socle béton ? Quid du recyclage des pales ? Comment cela est-il géré ?**

Le démantèlement des installations éoliennes est strictement encadré par la loi (Article R. 553-6 du code de l'environnement dont arrêté du 26 août 2011, modifié le 22 juin 2020), et comprend l'ensemble du processus de recyclage des installations :

- Le démontage des éoliennes, postes et câbles électriques,
- L'excavation totale des fondations et le remplacement par des terres similaires au terrain d'origine,
- Le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation,
- La valorisation ou l'élimination des déchets de démolition et de démontage d'une éolienne dans des filières dûment autorisées à cet effet.

Ainsi, les métaux (acier, aluminium) sont entièrement recyclés. Le béton est réutilisé sous forme de granulats ou pour la fabrication de remblais. Aujourd'hui, 95% de l'éolienne est recyclé et les 5% restants, les pales, font l'objet de projets de R&D.

En cas de défaillance de l'exploitation, pour couvrir les frais de démantèlement, une garantie financière de 50 000 € par éolienne (pour une puissance < ou = à 2 MW) est déposée et stockée sur un compte séquestre dès la mise en service du parc. Pour une éolienne d'une puissance > à 2 M, s'ajoutent 10 000 € par MW supplémentaire.

- **Les études d'impacts ne sont-elles pas trop vieilles ? Depuis l'étude, il y a eu de nouvelles constructions (nuisance sonore plus forte ?) et l'avifaune a évolué (présence Milan Royal à proximité du futur parc éolien). Par ailleurs, quid du tracé du raccordement et de son impact ?**

L'étude acoustique date de 2016 et simule l'impact sonore de toutes les habitations les plus proches. En ce qui concerne l'étude naturaliste, elle a été mise à jour avec des données récentes 2014-2019 de l'association Nature En Occitanie. La présence du Milan Royal a bien été répertoriée lors des inventaires, mais seulement à de rares périodes ce qui n'est pas incompatible avec le projet.

Le raccordement entre le poste de livraison du parc éolien et le poste source du réseau public sera sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis. Des hypothèses de tracé ont été présentées dans le dossier et celui-ci se fera en souterrain sous des routes ou pistes existantes d'où un impact négligeable en termes de paysage et de biodiversité.

- **Interrogation sur la compatibilité de fondations profondes avec la nappe phréatique peu profonde.**

Une étude pré géotechnique a été réalisée pour vérifier la compatibilité du projet avec le terrain. Les fondations d'éoliennes sont peu profondes (2,50 mètres environ) et le niveau de la nappe se situe au-dessous : entre -3,2 et -5,5 m ce qui permet au projet d'être compatible. Afin d'analyser les variations de la nappe tout au long de l'année, des piézomètres ont été installés au niveau des fondations des éoliennes. Les mesures sont conduites de septembre 2020 à septembre 2021.

- **Les éoliennes lors de l'acheminement vont passer par quelles routes et accès ? Y-a-t-il un risque d'effondrement, d'érosion ou d'augmentation de la turbidité de la rivière avec l'accès tracé à proximité de la rivière ?**

L'accès aux éoliennes E2 à E4 utilisent un chemin d'exploitation existant qui sera élargi et qui est situé à une quinzaine de mètres de la rivière. Des mesures sont prises pour éviter l'augmentation de la turbidité de la rivière et les travaux se tiendront dans un laps de temps réduit en évitant ceux à risque d'inondation. Par ailleurs, les convois arriveront sur site depuis la départementale RD25.

- **L'avis de la MRAE a été rendu et précise un besoin d'analyses complémentaires : où sont-elles ?**

L'avis de la MRAE a effectivement été rendu récemment et est encore en cours d'analyse par les porteurs de projets. Une réponse sera faite aux recommandations soulevées et sera déposée dans quelques mois. Les principaux éléments de réponse pourraient être présentés lors du conseil éolien fin septembre.

- **Le système d'effarouchement de l'avifaune est-il silencieux ? L'arrêt des éoliennes est-il performant et suffisamment rapide pour éviter les collisions ?**

L'effarouchement est conçu pour effrayer les oiseaux à une distance de quelques centaines de mètres sans constituer de gêne pour les habitations à plus de 500 mètres. Dès lors qu'un oiseau continue à s'approcher des éoliennes, celles-ci commencent immédiatement à ralentir et peuvent être arrêtées en une quinzaine de secondes, ce qui suffit généralement à éviter les collisions.

- **Un témoignage est donné sur l'incidence des parcs éoliens dans les transactions immobilières. Quelles réalités et quelles sont les responsabilités ?**

[Des études ont été menées](#) sur la question sans qu'un impact réel soit constaté. Une étude d'ampleur sur des territoires variés est en cours de réalisation par l'Ademe. Il est rappelé que les professionnels de l'immobilier (notaire et agents immobiliers) ont des obligations de conseil et d'accompagnement, et doivent informer leurs clients des projets d'infrastructures autour du bien, y compris des projets éoliens s'ils en ont connaissance.

L'échange se termine vers 20 heures et **les participants sont invités à venir au prochain Conseil** qui aura lieu le **mardi 28 Septembre de 18h30 à 20h, à la salle communautaire du Bassin Auterivain.**